

ÉVALUATION DU PROGRAMME FÉDÉRAL
ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE FEMMES ET HOMMES
DANS LES HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES
DANS LES ANNÉES 2008 À 2011:
RESUME DU RAPPORT PARTIEL 1 (CHAP. 5 ET 6)

À L'INTENTION DE L'OFFICE FÉDÉRAL
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA TECHNOLOGIE (OFFT)

Lucerne, le 4 novembre 2009

Franziska Müller (direction du projet, Interface Lucerne)
mueller@interface-politikstudien.ch

Sarah Fässler (collaboratrice au projet, Interface Lucerne)

Eric Zellweger (collaborateur au projet, évaluanda Genève)

Andreas Balthasar (assurance de la qualité, Interface Lucerne)

TABLE DES MATIÈRES

5. RÉSUMÉ	3
5.1 Mise en œuvre du programme fédéral	3
5.2 Mise en œuvre au sein des HES	3
5.2.1 contributions aux frais d'exploitation	3
5.2.2 Projets d'impulsion et de coopération	5
5.2.3 Projets de recherche appliquée genre	6
6 RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DE L'OFFT ET DE L'ORGANE DE CONSEIL	8

5. RÉSUMÉ

Nous présentons ci-après les conclusions relatives à la mise en œuvre en 2008 du programme fédéral tant au niveau du programme lui-même que dans les hautes écoles spécialisées (HES).

5.1 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FÉDÉRAL

La troisième phase du programme fédéral « Égalité des chances entre femmes et hommes dans les hautes écoles spécialisées » a connu d'importantes nouveautés. Seule une partie des moyens est dorénavant affectée aux projets individuels, les HES recevant la majorité des moyens financiers sous forme de contributions aux frais d'exploitation. Ces moyens servent à la mise en œuvre de mesures visant à assurer l'égalité sur la base du plan d'action de chaque HES. Alors que, comme par le passé, l'OFFT assume la direction générale du programme sur le plan stratégique, les HES endossent ainsi la responsabilité générale dans leur domaine. L'appui ciblé de projets de recherche appliquée genre constitue une autre nouveauté.

Ce changement d'orientation décisif a entraîné au niveau du programme lui-même et dans les HES, d'une part, une modification des procédures habituelles et, d'autre part, une réflexion sur le renouvellement des tâches et des rôles. Les HES ayant dû consentir de gros efforts lors de l'élaboration de leurs plans d'action et lors de la rédaction du premier rapport, elles n'ont pu démarrer les travaux de mise en œuvre qu'au second semestre 2008. Au niveau du programme, beaucoup de temps a été consacré à l'examen des plans d'action, du Reporting (rapport) et des demandes concernant des projets des HES.

5.2 MISE EN ŒUVRE AU SEIN DES HES

La conclusion ci-après se réfère aux objectifs mentionnés dans le plan d'action concernant le programme fédéral¹. À noter qu'au moment de l'enquête (début 2009), cela faisait moins d'une année que les HES s'investissaient dans la mise en œuvre des mesures visant à assurer l'égalité durant la nouvelle phase du programme fédéral.

5.2.1 CONTRIBUTIONS AUX FRAIS D'EXPLOITATION

En finançant les frais d'exploitation des HES, le programme fédéral poursuit trois objectifs principaux. La suite fournit pour chaque objectif des explications sur l'avancement de la mise en œuvre à la fin de la première année du programme.

¹ Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (2008) : Programme fédéral « Égalité des chances entre femmes et hommes dans les hautes écoles spécialisées », Plan d'action pour les années 2008 à 2011, Berne.

Objectif : développement de la structure et de la stratégie

Objectif n° 1 : La structure et la politique des hautes écoles spécialisées sont orientées vers une perspective genre appropriée.

Sur le plan structurel, d'importants progrès ont été enregistrés durant les deux premières phases du programme fédéral. Chaque HES dispose non seulement d'une coordinatrice de l'égalité pour l'ensemble de l'école, mais aussi de préposées à l'égalité dans les écoles partenaires et dans leurs départements. Mis à part une HES, toutes les coordinatrices de l'égalité sont subordonnées à la direction de l'école. En règle générale, la coordinatrice de l'égalité soumet ses demandes à la direction de la HES ou à la conférence des recteurs des HES. Les ressources en temps pour l'activité consacrée à l'égalité sont plutôt restreintes. Le taux d'occupation des coordinatrices de l'égalité est en moyenne de 65 % et celui des déléguées à l'égalité de 20 %. Ces dernières années, ces taux d'occupation ont eu tendance à augmenter légèrement.

Le rapport 2008 montre par ailleurs que l'inscription de la perspective genre dans la stratégie d'ensemble des HES progresse. Au début 2009, chacune des sept HES a en effet intégré le mandat de l'égalité inscrit dans la loi fédérale correspondante parmi ses principes généraux de gestion stratégique pour l'ensemble de l'école. En 2005, ce n'était le cas que dans quatre HES sur sept. Durant les dernières années, la question de l'égalité a été prise en compte également dans des documents contraignants (ordonnances, règlements et directives des HES). Plusieurs HES avaient déjà établi de tels documents réglementaires au cours de la première année de mise en œuvre. Elles élaborent en particulier une politique du personnel prenant en compte les questions de genre.

En ce qui concerne le premier objectif portant sur les contributions aux frais d'exploitation, on constate que les structures des HES sont actuellement pour l'essentiel axées sur une perspective genre appropriée. Toutefois, la pérennité de ces structures ne sera assurée à long terme que si la poursuite du financement est garantie, également sans subventions fédérales. Par ailleurs, l'élargissement de la politique générale des HES avec la prise en compte à la perspective genre se poursuit. Ce résultat est certes dû pour l'essentiel aux activités déployées durant les deux premières phases du programme fédéral, mais diverses mesures complémentaires prises en 2008 ont aussi joué un rôle.

Objectif : développement de la politique genre

Objectif n° 2 : Les hautes écoles spécialisées disposent d'une politique genre clairement formulée, ainsi que de leur propre programme qui prend en compte les précédents projets.

Le rapport souligne clairement que seul un très petit nombre de HES dispose d'une politique genre formulée de manière explicite analysant des situations problématiques et définissant des objectifs stratégiques supérieurs et des variantes stratégiques opérationnelles.

Les plans d'action des HES élaborés dans le cadre de ce programme fédéral constituent les programmes d'égalité proprement dits de ces écoles. Ils tiennent compte des projets lancés jusqu'ici, tout en donnant de nouvelles impulsions. L'absence d'une politique genre (*Gender Policy*) supérieure explique en partie les difficultés rencontrées par les HES lors de la rédaction des plans d'action et le temps considérable requis pour cela. L'élaboration des plans

d'action a cependant permis aux responsables de regrouper en un concept global différentes activités concernant l'égalité éparpillées jusqu'ici et de les coordonner. L'existence d'un programme d'ensemble devrait également renforcer la perception du travail dévolu à l'égalité. Bien plus qu'avec des projets ponctuels, un programme permet en outre d'influer davantage sur la direction de l'école. À l'inverse, celle-ci peut également mieux piloter des activités consacrées à l'égalité.

Dans l'ensemble, on constate qu'aujourd'hui les HES ne disposent en règle générale d'aucune politique genre clairement formulée. Les plans d'action des HES élaborés dans le cadre du programme fédéral ont néanmoins contribué au développement d'une telle stratégie d'ensemble des écoles.

Objectif : controlling de l'égalité

Objectif n° 3 : Un controlling annuel de l'égalité est mené pour évaluer régulièrement si l'objectif de l'égalité effective des chances entre les femmes et les hommes est en phase d'être atteint ou pas.

En résumé, dans la perspective de l'introduction d'un controlling de l'égalité, on constate que les HES en sont encore à la phase initiale. Divers travaux préliminaires de définition des domaines et des indicateurs genre sont en cours. En 2008, peu de ressources financières ont déjà été affectées à ce domaine. De toute évidence, il est difficile d'initier des processus dans ce domaine.

5.2.2 PROJETS D'IMPULSION ET DE COOPÉRATION

En ce qui concerne les projets d'impulsion et de coopération, le programme fédéral poursuit également trois objectifs. L'avancement de la mise en œuvre est expliqué dans la suite.

Objectif : Gender Mainstreaming

Objectif n° 1 : De nouveaux instruments servant à mettre en œuvre le *Gender Mainstreaming* sont développés et testés.

Le *Gender Mainstreaming* comprend l'inscription durable de la composante genre au niveau de la direction stratégique et opérationnelle de la HES, ainsi que dans l'enseignement et la recherche. Sur les six projets d'impulsion ou de coopération, quatre ont pour raison d'être le développement d'une offre d'enseignement axée sur la perspective genre. Les projets ont débuté il y a peu. Les résultats ne sont pas attendus avant la fin 2010. Jusqu'à présent, aucun projet poursuivant explicitement l'objectif consistant à inscrire de nouveaux instruments de mise en œuvre du *Gender Mainstreaming* au niveau stratégique et opérationnel n'a été approuvé. Certaines HES ont toutefois entrepris les premières démarches en vue de la mise en œuvre des instruments du *Gender Mainstreaming*, dans le domaine de l'enseignement tout spécialement.

Objectif : coopération dans les questions genre

Objectif n° 2 : La collaboration entre différentes hautes écoles sur des questions de genre est mise en place et donne des résultats positifs.

Au niveau des quatre projets de coopération autorisés, à l'exception de la HES-SO basée en Suisse romande et de la HES de droit privé Kalaidos, toutes les autres HES coopèrent avec une ou plusieurs hautes écoles suisses ou étrangères dans le cadre du programme fédéral « Égalité des chances ». La ZFH tout particulièrement a établi un réseau dense avec d'autres hautes écoles et participe aux quatre projets de coopération. Une évaluation de l'impact de ces coopérations est prématurée.

Objectif : mesures de formation

Objectif n° 3 : Les mesures de formation menant à l'élaboration d'expertises genre sont appliquées avec succès.

Dans le cadre du financement des projets d'impulsion et de coopération, quatre projets ont été soutenus jusqu'en mai 2009 en vue du développement d'une offre d'enseignement devant sensibiliser les étudiantes et les étudiants aux thèmes genre dans leurs domaines d'études respectifs. Les premiers cours pilotes devraient être donnés à partir de 2010. Par ailleurs, quatre HES ont planifié des mesures de formation afin de transmettre des compétences genre ; dans deux cas, ces mesures ont déjà été concrétisées. Toutes ces initiatives sont financées par le biais des programmes d'action des HES et s'adressent aux enseignants, aux cadres et au service du personnel.

5.2.3 PROJETS DE RECHERCHE APPLIQUÉE GENRE

Le programme fédéral a également défini trois objectifs dans le domaine de la promotion de projets de recherche appliquée genre.

Objectif : recherche appliquée se rapportant aux questions de genre

Objectif n° 1 : La recherche appliquée se rapportant aux questions de genre est développée dans les HES.

Dans le cadre de la 3^e phase du programme fédéral, seuls deux projets de recherche ont été autorisés jusqu'en mai 2009. Les coordinatrices de l'égalité, qui ne disposent en règle générale pratiquement pas de compétences de recherche, ont besoin dans ce domaine d'une bonne collaboration avec les responsables de la recherche dans les HES. Elles sont toutefois confrontées à des résistances de tous ordres. De toute évidence, il faudra encore beaucoup de travail de sensibilisation et d'information pour créer les conditions requises en vue de l'encouragement de la recherche appliquée genre dans les HES et démontrer les chances dans ce domaine². La plupart des HES ne disposent toujours pas de formes institutionnalisées de recherche appliquée genre. Seule la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) a mis sur pied depuis 2003 un service « Études genre » qui développe dans les

² Il faut mentionner dans ce contexte la journée du 20 mars 2009 organisée par l'OFFT et intitulée « La recherche appliquée genre dans les hautes écoles spécialisées ».

écoles partenaires de la ZFH des projets d'enseignement et de recherche et conseille les enseignants, les chercheurs, les étudiants et les cadres.

Objectif : diffusion des résultats de la recherche dans les écoles

Objectif n° 2 : Les résultats de la recherche appliquée genre sont introduits dans l'enseignement, l'organisation et la gestion de la HES.

Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs plans d'action, trois HES ont pris des mesures en vue d'améliorer la diffusion des résultats de la recherche (par exemple l'élaboration d'une banque de données réunissant les travaux de diplômés genre et les projets de recherche appliquée genre). Actuellement, il n'est pas encore possible d'évaluer dans quelle mesure les résultats des projets de recherche, financés au moyen de contributions issues du programme fédéral, sont intégrés dans l'enseignement, l'organisation et la gestion des HES. Les projets autorisés sont en effet encore dans leur phase initiale.

Objectif : constitution d'un réseau

Objectif n° 3 : Un réseau d'expertes et d'experts dans le domaine de la recherche appliquée genre est constitué.

Les activités de réseautage des experts dans le domaine de la recherche appliquée genre sont encore diffusées de manière trop peu systématique. Les mesures financées dans le cadre des plans d'action des HES visant à l'encouragement de la recherche appliquée genre vont dans ce sens.

6 RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DE L'OFFT ET DE L'ORGANE DE CONSEIL

Pour conclure, nous souhaiterions attirer l'attention de l'OFFT et de l'organe consultatif sur certains points méritant, selon l'évaluation, d'être traités ou clarifiés.

Assurer une collaboration efficace et ciblée entre les responsables du programme fédéral et les responsables de l'égalité dans les HES

Il est bien compréhensible que l'ajustement des besoins de l'OFFT, organe responsable des crédits alloués par la Confédération, et de ceux des responsables de l'égalité dans les HES ait engendré des problèmes la première année. L'élimination des malentendus éventuels sera toutefois déterminante pour la mise en œuvre réussie du programme. Nous recommandons aux responsables du programme à l'OFFT et à l'organe de conseil d'entreprendre les démarches nécessaires pour que s'instaure une collaboration efficace et ciblée entre les responsables du programme fédéral et les responsables de l'égalité dans les HES.

Repenser l'objectif visant le développement d'une politique genre clairement formulée

L'un des objectifs du programme fédéral veut que les HES disposent d'une politique genre (*gender policy*) clairement formulée, ainsi que de leur propre programme qui prend en compte les précédents projets. À titre d'indicateur de l'atteinte de cet objectif, il convient notamment de vérifier si les HES disposent d'un document correspondant (*policy paper*). Dans l'optique de l'évaluation, on peut se demander si le développement d'une politique genre propre aux HES n'entre pas en contradiction avec la composante *Gender Mainstreaming* voulue par le programme fédéral. Nous recommandons aux responsables du programme à l'OFFT et à l'organe consultatif de repenser cet objectif. Dans l'optique du Gender Mainstreaming, il faut soit renoncer à cet objectif, soit le préciser.

Formuler des attentes en matière de *controlling* de l'égalité

Un autre objectif du programme fédéral est l'introduction d'un *controlling* de l'égalité. Il s'agit d'évaluer régulièrement si l'objectif de l'égalité effective des chances entre femmes et hommes est en passe d'être atteint. L'évaluation de la dernière phase du programme fédéral et le présent rapport portant sur la mise en œuvre en cours du programme en question montrent que de nombreuses HES n'ont été que peu actives jusqu'ici dans ce domaine. Sur la base des données du rapport, il faut en conclure que le contenu et la finalité de l'instrument « *controlling* de l'égalité » sont compris de manières très différentes. Nous recommandons aux responsables du programme fédéral et à l'organe consultatif de concrétiser les attentes du programme concernant l'objectif et le contenu du *controlling* de l'égalité et de les transmettre aux HES.

Assurer le soutien en matière de sensibilisation des responsables de la recherche dans les HES

Pour diverses raisons, peu de projets concernant la recherche appliquée genre ont été lancés durant la première année du programme fédéral. L'une des raisons est de toute évidence que les organes responsables de la recherche dans les HES ne disposent pas suffisamment de savoir et de compréhension sur la signification concrète de la recherche appliquée genre et sur les possibilités que celle-ci offre. Sauf dans un cas, la recherche appliquée genre n'est pas intégrée dans les HES sous l'angle structurel. Nous recommandons aux responsables du programme à l'OFFT et à l'organe consultatif de soutenir de manière ciblée les coordinatrices de l'égalité dans leurs efforts de sensibilisation des responsables de la recherche dans les HES. Un exemple à suivre dans ce contexte est le colloque organisée par les responsable du programme au printemps 2009 et intitulée « La recherche appliquée genre dans les hautes écoles spécialisées ». D'autres mesures sont toutefois encore nécessaires pour sensibiliser les HES aux chances et aux possibilités qu'offrent l'institutionnalisation de la recherche appliquée genre.